

# Aides financières à l'achat d'un dispositif médical

## Le financement par l'Assurance Maladie

Lorsque l'aide technique que vous souhaitez acquérir est inscrite sur la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables), il faut fournir la prescription médicale, le ou les devis et faire une demande d'entente préalable à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la prise en charge de la partie légale remboursée. C'est la LPPR qui fixe le taux de remboursement et qui indique le matériel pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie. Le montant du remboursement correspond à une somme forfaitaire.

La recherche de financement sera nécessaire si le matériel est plus onéreux que le remboursement ou si l'aide technique n'est pas inscrite sur la LPPR.

## La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Il est possible de demander une Prestation de Compensation.

Cette aide est destinée à compenser les conséquences du handicap et peut notamment être affectée à des charges liées à un besoin d'aides techniques. Si l'aide technique est inscrite sur la LPPR, la prestation viendra en complément du remboursement de la Caisse d'Assurance Maladie.

Elle permet **une prise en charge partielle ou totale** des dépenses liées au handicap.

Son attribution dépend :

- de votre niveau de difficulté et de vos besoins en fonction de l'environnement dans lequel vous évoluez ;
- de votre âge ;
- de votre lieu de résidence car il faut résider en France de façon stable et régulière.

Il faut avoir une **limitation absolue ou deux limitations graves parmi une liste de 19 activités** comme se mettre debout, marcher, se laver, parler, entendre, voir...

**C'est l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) qui évalue le degré de limitation dans les activités.**

Un plan de compensation est proposé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH).

Pour pouvoir bénéficier de la P.C.H., il faut :

- soit être âgé de **moins de 60 ans** lors de la première demande ;

SAS BENOIT SYSTEMES, 7 rue du Pont 21450 BILLY LES CHANCEAUX

☎ 03 80 96 51 25

[www.benoitsystemes.com](http://www.benoitsystemes.com)



✉ : [contact@benoitsystemes.com](mailto:contact@benoitsystemes.com)

- soit être âgé de **moins de 75 ans** et avoir rempli les conditions d'accès à la P.C.H. avant 60 ans ;
- soit être encore en activité professionnelle, même au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

**Toutes les personnes handicapées qui remplissent ces conditions d'éligibilité peuvent en bénéficier quels que soient leurs revenus.**

Dans le cadre du plan d'aide proposé par la C.D.A.P.H., les dépenses pour compenser le handicap sont prises en charge :

- à 100% de leur tarif si vos ressources annuelles de patrimoine sont inférieures ou égales à 26845,70 euros par an.
- à 80% si vos ressources sont supérieures.

**La P.C.H. est attribuée par la C.D.A.P.H. de la M.D.P.H. et elle est versée par le Conseil Départemental.**

Pour les aides techniques : **3960 euros maximum sur 3 ans**

*La P.C.H. peut financer les aides techniques (équipements conçus et adaptés pour pallier le handicap), mais aussi des aides humaines, des aides pour l'aménagement du logement et du véhicule, les charges spécifiques et exceptionnelles ou encore les aides animalières.*

## ▪ Les autres aides

Pour la part qui reste à votre charge, vous pouvez faire une demande :

- à votre **Caisse d'Assurance Maladie** au titre **des prestations supplémentaires ou des aides financières individuelles** (éventuellement refaire une demande le trimestre suivant si refus). Il est préconisé de joindre une ordonnance pour appuyer cette demande.
- à votre **Caisse de retraite complémentaire** : elle peut intervenir au titre de leur **politique d'action sociale** sous certaines conditions (ressources, coûts, situation de dépendance, fragilité...).
- à votre **Mutuelle** : selon le contrat souscrit, elle peut inclure des **aides** à l'acquisition de ce type de dispositif. En général, il s'agit du matériel pris en charge par l'Assurance Maladie et prescrit par un médecin.
- à votre **Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.)** au titre des **aides financières individuelles A.F.I** (organisme national qui dispose d'un fond d'intervention qui peut être sollicité par tout allocataire de prestations familiales).
- aux **services sociaux de votre mairie C.C.A.S.** (ce sont des organismes publics communaux ou intercommunaux situés dans les mairies. Les aides financières sont variables selon leur « richesse »).
- aux **Associations, Fondations.**

**Pour connaître votre éligibilité aux aides selon votre situation, rapprochez-vous des structures dont vous dépendez.**

SAS BENOIT SYSTEMES, 7 rue du Pont 21450 BILLY LES CHANCEAUX

☎ 03 80 96 51 25

[www.benoitsystemes.com](http://www.benoitsystemes.com)



✉ : [contact@benoisystemes.com](mailto:contact@benoisystemes.com)

## ▪ Si vous travaillez...

En milieu professionnel, il existe d'autres types de financement :

- Une aide ponctuelle de l'**A.G.E.F.I.P.H.** ([www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr))
- Une aide du **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (F.I.P.H.F.P.) si vous travaillez dans la Fonction Publique ([www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr))
- Une aide de votre **employeur**, éventuellement
- Une aide auprès du **Comité Social et Economique** de l'entreprise, éventuellement, œuvrant à l'amélioration des conditions de vie des salariés (à titre exceptionnel et sous conditions).

## ▪ A savoir

Dans la plupart des cas, et en particulier pour la Prestation de Compensation du Handicap, **le matériel ne doit pas être acheté avant l'attribution de l'aide**. Il faut fournir des devis et attendre l'accord de l'organisme avant d'effectuer l'achat.

Pensez à faire ces demandes suffisamment en avance, étant donné que les délais de réponse peuvent être longs.

N'hésitez pas à prendre contact avec une assistante sociale qui pourra vous conseiller sur les différentes démarches.

SAS BENOIT SYSTEMES, 7 rue du Pont 21450 BILLY LES CHANCEAUX

☎ 03 80 96 51 25

[www.benoitsystemes.com](http://www.benoitsystemes.com)



✉ : [contact@benoitsystemes.com](mailto:contact@benoitsystemes.com)